

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 20 FÉVRIER 2017, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Est absent, monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier.

Sont également présents le directeur général intérimaire, monsieur Jacques Malenfant et la greffière, Me Julie Waite.

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ordinaire du 20 février 2017 ouverte.

**RÉSOLUTION
2017-02-025**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié, soit par le retrait du point :

- 6.6 Demande de permis de sollicitation – Alimentation Maison (9237-1772 Québec inc.)

Et par la demande de monsieur le conseiller Luc Lamoureux, l'ajout du point :

- Fin du contrat de travail du directeur général intérimaire

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Luc Lamoureux demande l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Madame la conseillère Sophie Bourassa et monsieur le conseiller Luc Lamoureux*

ONT VOTÉ CONTRE : *Madame la conseillère Clarisse Viens et messieurs les conseillers Jean-Marc-Fortin et Nelson G. Tremblay*

Ce point n'est pas ajouté à l'ordre du jour de la présente séance, car la décision est rendue dans la négative.

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2017

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1) Rapport mensuel du conseil municipal

3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2017
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 janvier 2017
- 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 janvier 2017
- 3.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2017
- 3.5 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 janvier 2017
4. Avis de motion
5. Réglementation
6. Administration générale
- 6.1 Appel d'offres de l'Union des municipalités du Québec afin de retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives dans le cadre d'un achat regroupé
- 6.2 Approbation des modifications apportées au Calendrier de conservation des documents de la Ville
- 6.3 Déclaration d'intérêt – Délégation plan de mise en œuvre – Comité technique – Régionalisation des services de sécurité incendie
- 6.4 Fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique – Service de sécurité incendie et de sauvetage – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme
- 6.5 Instauration d'une garde unifiée des officiers cadres – Services de sécurité incendie des Villes de Mont Saint-Hilaire et d'Otterburn Park – Autorisation de signature
- 6.6 Demande de permis de sollicitation – Alimentation Maison (9237-1772 Québec inc.)
- 6.7 Nomination de membres du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 21 février 2017 au 31 décembre 2018
- 6.8 Production graphique des bulletins municipaux : Info – Octroi du contrat
- 6.9 Impression des bulletins municipaux : Info – Octroi du contrat
7. Finances
- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 10 janvier au 14 février 2017
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2017-02-01
8. Développement et mise en valeur du territoire
- 8.1 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 199, rue Borden

- 8.2 Demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal en rangée – Lots projetés 5 637 152 à 5 637 156, rue des Groseilliers
- 9. Travaux publics
 - 9.1 Achat d'un filet protecteur de remplacement – Panier rotatif au parc Côté – Entreprise Elephant Play
 - 9.2 Mise en candidature et autorisation de signature – Concours Mérite Ovation municipale 2017
 - 9.3 Services professionnels en ingénierie – Conception des plans et devis – Surveillance de chantier – Réfection du ponceau de la rue Mason
- 10. Famille, culture et loisir
 - 10.1 Versement de la quote-part de la Ville au Club de canotage Otterburn – Acquisition et disposition d'embarcations – Modification de la résolution 2016-12-457
 - 10.2 Octroi d'une gratuité de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Coopérative de solidarité santé de la Rive
 - 10.3 Union des municipalités du Québec – Programme d'assurances des organismes à but non lucratif
 - 10.4 Entente intermunicipale entre les Villes de Beloeil et d'Otterburn Park – Utilisation du centre aquatique de la Ville de Beloeil – Autorisation de signature
 - 10.5 Choeur de la montagne – Contribution de la Ville
 - 10.6 Adhésion de la Ville – Muséales de Mont-Saint-Hilaire
 - 10.7 Appui de la Ville à la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif : Pour un Québec en santé!
- 11. Environnement
 - 11.1 Union des municipalités du Québec – Sommet sur les changements climatiques – Participation de madame Danielle Lavoie, mairesse
- 12. Sécurité aux citoyens
 - 12.1 Appui de la Ville – Semaine de la sensibilisation à la sécurité ferroviaire
- 13. Affaires nouvelles
- 14. Deuxième période de questions
- 15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h06 à 21h03 :

- | | |
|---------------------------|---|
| 1. Danielle Brunet | Piscine |
| 2. Carole Clément | Telus |
| 3. Louis Côté | Service des communications
Ordres du jour en ligne |

- | | | |
|----|-------------------------|--|
| 4. | Gérad Schafroth | Assemblées extraordinaires – Procès-verbaux en projet |
| 5. | Louis Côté | Journal L’Oeil Régional
Conflit d’intérêt |
| 6. | Gérard Schafroth | Factures de Dunton Rainville de 2009
à 2016 |
| 7. | Carole McCarthy | Telus |

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la mairesse Danielle Lavoie souhaite la bienvenue à l’assistance.

Elle indique que c’est encore un plaisir de leur rendre compte des travaux et réalisations de la Ville depuis le mois dernier.

Que de bonnes nouvelles, en fait.

1. Directeur du Service des travaux publics

Au nom du conseil madame la mairesse souhaite la bienvenue à monsieur Philippe Lazure qui est entré à la Ville ce matin, à titre de directeur du Service des travaux publics. Monsieur Lazure, bien qu’encore jeune, détient déjà une feuille de route impressionnante. Une formation d’ingénieur civil, une maîtrise de l’École nationale d’administration publique, volet municipal et la réalisation de multiples projets en milieu municipal l’ont préparé à occuper une telle fonction. Nous aurons l’occasion de vous en reparler au cours de l’année.

2. Politique municipalité amie des aînés

La Politique municipalité amie des aînés et plan d’action 2017-2019, adoptée par le conseil en décembre 2016, sera officiellement connue au printemps 2017. Le lancement aura lieu, jeudi le 4 mai, à 14 heures, au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine. Les membres du comité de pilotage, devenu comité de suivi, seront heureux d’accueillir la population pour faire connaître cette importante avancée pour nos aînés et l’ensemble de la collectivité.

3. Politique familiale

Nous vous avons mentionné, à quelques reprises, notre intention de mettre à jour notre Politique familiale. Nous avons aussi convenu de la faire après l’adoption de la politique MADA. Ce sera fait. D’autant plus que nous venons de recevoir 6 000 \$ du ministère de la Famille. Il s’agit d’une convention d’aide financière 2016-2018. Ce qui nous permettra de dégager les ressources nécessaires pour ce faire.

4. Tour de télécommunication

Pour la tour Telus, nous sommes à compléter les démarches telles que formulées dans notre résolution adoptée unanimement par le conseil le 30 janvier dernier. Loin de nous l’idée de pelleter dans la cours du voisin cette impopulaire question. Soyons clairs. Les télécommunications sont de juridiction fédérale. Une ou deux tours seront à Otterburn Park. Il n’y a pas de bons endroits. Il s’agit d’une proposition qu’auront à convenir ou non deux (2) entités privées. La Ville a fait et fera ce qu’elle a à faire. Lors de la prochaine séance, en mars, nous serons à même de vous informer du résultat de nos démarches avec les instances concernées.

5. Directeur général intérimaire et firme Dunton Rainville

Enfin, pour vous rassurer, suites aux allégations formulées à l'égard de monsieur Malenfant et de la firme Dunton Rainville, tant notre actuel directeur général intérimaire que la firme ont « pattes blanches ». Nous lavons plus blanc que blanc. La transparence et les saines communications sont au rendez-vous. Toutefois, il y a toujours place à l'amélioration et nous y travaillons.

6. Piscine extérieure

Enfin, nous travaillons actuellement sur les plans de la piscine extérieure. Nous prévoyons consulter des groupes de citoyens pendant cet exercice. Vous en aurez des nouvelles bientôt.

7. Départ du directeur général intérimaire

Monsieur Jacques Malenfant, directeur général intérimaire, quittera ses fonctions en tant que directeur général intérimaire de la Ville, le 10 mars prochain afin de poursuivre ses travaux antérieurs et ce, après un intérim de presque neuf (9) mois au service de notre Ville. Madame Lavoie remercie monsieur Malenfant pour sa précieuse contribution.

8. Budget 2017

Madame Lavoie précise que le budget 2017 a été préparé par madame Diane Gaudette, directrice des finances et trésorière, et ce, avec toute la rigueur requise. Plus de quinze (15) heures ont été consacrées à cet exercice et ce, lors de trois (3) comités pléniers et deux (2) commissions des finances dont un comité plénier jusqu'à 23h.

Madame la mairesse Danielle Lavoie remercie l'assistance de son attention.

RÉSOLUTION 2017-02-026

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 16 JANVIER 2017

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2017, tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2017-02-027

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 23 JANVIER 2017

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 janvier 2017, tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2017-02-028

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 30 JANVIER 2017

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 janvier 2017, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2017-02-029**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 13 FÉVRIER 2017**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2017, tel que rédigé.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME TENUE LE 25 JANVIER 2017**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 janvier 2017.

**RÉSOLUTION
2017-02-030**

**APPEL D'OFFRES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC AFIN DE RETENIR LES
SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCES
COLLECTIVES DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (ci-après « UMQ ») de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à la Ville de conclure une telle entente avec l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 3 janvier 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposée par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Ville s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les postes budgétaires Assurances collectives de chacun des services concernés.

**RÉSOLUTION
2017-02-031**

**APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU CALENDRIER DE CONSERVATION
DES DOCUMENTS DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT que toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente doit être soumise à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des Affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 17 janvier 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER les modifications apportées au calendrier de conservation des documents de la Ville préparé par l'archiviste madame Isabelle Lauzon, en collaboration avec la directrice du Service des Affaires juridiques et du greffe, Me Julie Waite, et d'autoriser cette dernière à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à cette fin et à les soumettre à *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

**RÉSOLUTION
2017-02-032**

**DÉCLARATION D'INTÉRÊT – DÉLÉGATION PLAN DE MISE EN ŒUVRE – COMITÉ
TECHNIQUE – RÉGIONALISATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT qu'un Schéma de couverture de risques en incendie établit nos objectifs en matière de protection incendie entre les villes et municipalités ci-après nommées;

CONSIDÉRANT que les villes et municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ont obtenu des recommandations via un rapport indépendant suite à un incident ayant eu lieu en août 2014 à Mont-Saint-Hilaire qui proposait des pistes de solution à mettre en œuvre afin d'optimiser les interventions regroupées en matière de sécurité incendie sur les territoires respectifs desdites villes et municipalités;

CONSIDÉRANT que les villes et municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil se sont entendues pour obtenir une étude d'optimisation portant sur l'organisation des services incendie en juillet 2016 dont le préliminaire a été présenté au comité des maires et directeurs généraux en décembre 2016 et qu'une présentation a eu lieu le 24 janvier 2017 auprès de l'ensemble des conseils municipaux et directions générales;

CONSIDÉRANT que l'article 29.5 de la Loi sur les cités et villes et l'article 14.3 du Code municipal du Québec permettent aux villes et municipalités de conclure une entente pour obtenir la fourniture de services;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, un projet d'entente pour la répartition du coût des études sera préparé et soumis à chacune des villes et municipalités participantes énumérées ci-dessus;

CONSIDÉRANT que l'article 29.6 de la Loi sur les cités et villes et l'article 14.4 du Code municipal du Québec permettent aux villes et municipalités partie à une telle entente de déléguer à une autre ville ou municipalité tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal déclare son intérêt à poursuivre le processus enclenché visant l'optimisation des ressources par une régionalisation des services incendie;

QU'à cette fin, un comité technique soit formé des directeurs généraux de chacune des villes pour élaborer un plan de mise en œuvre établissant des études et les étapes préliminaires requises et faire rapport au comité maires-directeurs généraux;

QUE le directeur général de la Ville d'Otterburn Park agisse à titre de mandataire en ce qui concerne ledit dossier et soit désigné pour participer aux travaux du comité technique.

**RÉSOLUTION
2017-02-033**

**FOURNITURE D'APPAREILS DE RADIOCOMMUNICATION EN MODE NUMÉRIQUE –
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SAUVETAGE – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS
BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME**

CONSIDÉRANT que les Villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ainsi que les Municipalités de McMasterville, Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Marie-Madeleine ont conclu une entente intermunicipale afin d'effectuer une demande commune de soumissions publiques relativement à un contrat de fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique pour leur service de sécurité incendie respectif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Saint-Hilaire a procédé à l'appel d'offres et à l'ouverture des soumissions reçues au 9 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

Nom des soumissionnaires	Prix, taxes applicables incluses
Technicom	54 432,12 \$
Orizon mobile	56 117,96 \$
Communications plus	63 791,80 \$
Bell mobilité	65 413,76 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 14 février 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville adjuge à l'entreprise Technicom (9058-2396 Québec Inc.), le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique pour le Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville d'Otterburn Park, pour un prix de 54 432,12 \$, taxes applicables incluses (option A), et autres conditions décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-220-00-516 Location d'équipement.

**RÉSOLUTION
2017-02-034**

**INSTAURATION D'UNE GARDE UNIFIÉE DES OFFICIERS CADRES – SERVICES DE
SÉCURITÉ INCENDIE DES VILLES DE MONT SAINT-HILAIRE ET D'OTTERBURN PARK –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que les officiers cadres des Villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park veulent mettre en œuvre un projet de garde unifiée;

CONSIDÉRANT que ce projet permettrait de partager, entre les officiers cadres de Mont-Saint-Hilaire et d’Otterburn Park, la responsabilité des fonctions devant être assumées lors de la garde;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 16 février 2017;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville autorise la garde unifiée qui sera partagée entre les officiers cadres de Mont-Saint-Hilaire et d’Otterburn Park, de la façon suivante :

- cinq (5) officiers cadres à Mont-Saint-Hilaire et trois (3) à Otterburn Park;
- rotation d’une (1) semaine sur huit (8);
- rémunération de l’officier cadre au taux horaire de sa ville;
- lors d’appels, la rémunération est établit par la ville d’où provient l’appel;

QUE la Ville autorise la mairesse, ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière à signer toute entente donnant effet à la présente résolution;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-220-00-141 Salaire régulier.

**RÉSOLUTION
2017-02-035**

NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME POUR LA PÉRIODE DU 21 FÉVRIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal peut créer les commissions et les comités qu’il juge utiles et nommer leurs membres;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de procéder à la nomination de deux membres siégeant au comité consultatif d’urbanisme pour la période du 21 février 2017 au 31 décembre 2018, conformément au Règlement numéro 445 constituant le comité consultatif de la Ville d’Otterburn Park;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service d’urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 14 février 2017;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE messieurs Michel Murray et Stéphane L’Abbé soit nommés à titre de membre du comité consultatif d’urbanisme pour la période du 21 février 2017 au 31 décembre 2018.

**RÉSOLUTION
2017-02-036**

PRODUCTION GRAPHIQUE DES BULLETINS MUNICIPAUX : INFO – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville veut retenir les services d’une firme de graphisme pour réaliser l’impression du bulletin Info Otterburn Park et Info loisirs pour une période de vingt-quatre mois (24) mois, ayant débuté en janvier 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville veut retenir les services de la firme Anie Massey Graphisme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable des communications formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 8 février 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville octroi le contrat de production graphique des bulletins Info Otterburn Park et Info loisirs à la firme Anie Massey Graphisme, pour un prix de 12 240 \$, plus les taxes applicables et selon les conditions et les modalités fixées par la Ville;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-20-341- Communication – publications.

**RÉSOLUTION
2017-02-037**

IMPRESSION DES BULLETINS MUNICIPAUX : INFO – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville veut retenir les services d'une imprimerie pour réaliser l'impression du bulletin Info Otterburn Park et Info loisirs pour une période de douze (12) mois, ayant débuté en janvier 2017;

CONSIDÉRANT que Hebdo Litho a déposé une proposition afin de réaliser ces impressions;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable des communications formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 8 février 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville adjuge le contrat d'impression du bulletin Info Otterburn Park et Info loisirs à Hebdo Litho, pour un prix de 11 670 \$, plus les taxes applicables et selon les conditions et les modalités décrites dans la proposition de cette imprimerie;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-20-341- Communication – publications.

**RÉSOLUTION
2017-02-038**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 10 JANVIER AU 14 FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 10 janvier au 14 février 2017 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Liste des prélèvements	41 647,14 \$
Budget 2016 : 5 941,46\$	
Budget 2017 : 35 705,68 \$	

Liste au 14 février 2017 Chèques n ^{os} 16049 à 16073	43 721,57 \$
Budget 2016 : 579,47 \$	
Budget 2017 : 43 142,10 \$	

Chèques n ^{os} 16074 à 16161	433 957,04 \$
Budget 2016 : 70 408,15 \$	
Budget 2017 : 363 548,89 \$	

Déboursés par retraits bancaires **427 803,65 \$**

TOTAL DES DÉBOURSÉS : **947 129,40 \$**

DÉPÔT**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2017-02-01**

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2017-02-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2017-02-039****DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 199, RUE
BORDEN**

CONSIDÉRANT que la demande vise des travaux de rénovation déjà effectués et à venir;

CONSIDÉRANT que le cadre des fenêtres en façade avant et une en façade latérale droite ainsi que les portes de la façade avant ont été repeints de couleur gris granite;

CONSIDÉRANT que le revêtement de la toiture a été remplacé par un bardeau d'asphalte couleur gris ardoise;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite repeindre les portes et fenêtres des autres façades de la même couleur, soit, gris granite;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2017-02-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 janvier 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que la couleur des portes et des fenêtres de toutes les élévations du bâtiment principal soit uniformisée.

**RÉSOLUTION
2017-02-040****DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EN RANGÉE
– LOTS PROJÉTÉS 5 637 152 À 5 637 156, RUE DES GROSEILLIERS**

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser la construction de la troisième phase du projet intégré du secteur Vallée-des-Monts, phase qui comporte 1 bâtiment de 5 habitations unifamiliales en rangée;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement extérieur des bâtiments seront les mêmes que le bâtiment de la phase 1 : pierre, bloc de béton architectural et bois;

CONSIDÉRANT que le permis 2015-00962 qui faisait suite à la résolution du conseil municipal et portant le numéro 2015-11-374 autorisait la construction du bâtiment regroupant 4 habitations unifamiliales en rangée qui correspondait à la phase 1 du projet de la Vallée-des-Monts;

CONSIDÉRANT que l'implantation de l'ensemble du projet apparaissait alors dans la demande de permis;

CONSIDÉRANT que l'émission de ce permis faisait également suite à la résolution portant le numéro 2015-03-088 par laquelle le conseil municipal a accordé des dérogations mineures pour les points suivants : empiètement du stationnement devant le mur avant, le nombre de groupements de bâtiments (5 au lieu de 4) et nombre d'accès au terrain;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2017-04-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 janvier 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2017-02-041**

ACHAT D'UN FILET PROTECTEUR DE REMPLACEMENT – PANIER ROTATIF AU PARC CÔTÉ – ENTREPRISE ELEPHANT PLAY

CONSIDÉRANT que la Ville veut faire installer un filet protecteur de remplacement pour le panier rotatif (toupie) du parc Côté;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 janvier 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposée par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville achète de gré à gré, à l'entreprise Elephant Play, un filet protecteur de remplacement pour le panier rotatif du parc Côté, au montant de 11 646,97 \$, taxes applicables incluses;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-00-000 immobilisations – loisirs et culture.

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Luc Lamoureux quitte à 21h30 et revient à 21h32.

**RÉSOLUTION
2017-02-042**

MISE EN CANDIDATURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CONCOURS MÉRITE OVATION MUNICIPALE 2017

CONSIDÉRANT que le Mérite Ovation municipale 2017 de l'Union des municipalités du Québec récompense les municipalités qui, peu importe leur taille, leur population ou leur situation géographique, se sont distinguées de façon originale par leurs réalisations et les efforts mis en place pour innover, créer ou développer une activité, un programme ou un projet dans le but d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que la Ville veut soumettre à ce concours, le projet de la réhabilitation de la plage de la Pointe Valaine et de la Halte routière ainsi que le drainage de la rue Des Groseilliers;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 19 janvier 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Marc-Antoine Cardinal, ingénieur junior du Service des travaux publics, à soumettre la candidature de la Ville et à signer tout document donnant effet à la présente.

**RÉSOLUTION
2017-02-043**

**SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS –
SURVEILLANCE DE CHANTIER – RÉFECTION DU PONCEAU DE LA RUE MASON**

CONSIDÉRANT le Service des travaux publics a demandé à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc., de soumettre à la Ville une offre de services afin de réaliser la conception, les plans et devis, la surveillance et la gestion des relations avec les intervenants dans le cadre du projet de réfection du ponceau de la rue Mason;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 19 janvier 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville octroi de gré à gré à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc., le contrat pour réaliser la conception, les plans et devis, la surveillance et la gestion des relations avec les intervenants dans le cadre du projet de réfection du ponceau de la rue Mason;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense de 24 719,63 \$, taxes applicables incluses, soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-411 - Voirie – honoraires – services scientifiques et de génie.

**RÉSOLUTION
2017-02-044**

**VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE AU CLUB DE CANOTAGE OTTERBURN –
ACQUISITION ET DISPOSITION D'EMBARCATIONS – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION
2016-12-457**

CONSIDÉRANT l'adoption, à la séance ordinaire du 19 décembre 2016, de la résolution portant le numéro 2016-12-457 autorisant le versement de la quote-part de la Ville au Club de canotage Otterburn;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée quant à l'année de versement de la quote-part et celle-ci doit être rectifiée;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville verse au Club de canotage Otterburn pour l'année 2016, une somme de 6 000 \$, pour couvrir la quote-part de l'ensemble des municipalités faisant partie de l'entente intervenue entre les parties.

**RÉSOLUTION
2017-02-045**

**OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE
DE LA POINTE-VALAINE – COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE LA RIVE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 du Règlement de tarification 399-22, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation, notamment de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que la demande de gratuité est présentée par la Coopérative de solidarité santé de la Rive afin de tenir sa première assemblée générale annuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 8 février 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal offre une gratuité de cette salle, à la Coopérative de solidarité santé de la Rive, le 13 mars 2017 de 18h30 à 21h30, pour tenir leur assemblée générale annuelle.

**RÉSOLUTION
2017-02-046**

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – PROGRAMME D’ASSURANCES DES
ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF**

CONSIDÉRANT que des organismes à but non lucratif (ci-après « OBNL »), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la Ville, ont de la difficulté à trouver de l’assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu’ils encourent ou font encourir;

CONSIDÉRANT que l’Union des municipalités du Québec (ci-après « UMQ »), en partenariat avec les villes et municipalités, souhaite répondre à la problématique d’assurabilité et ainsi aider les OBNL;

CONSIDÉRANT que l’UMQ procédera sous peu à un appel d’offres public pour les villes et municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d’identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d’assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE le conseil municipal autorise la Ville d’Otterburn Park à faire partie du regroupement pour lequel l’UMQ procédera sous peu à un appel d’offres public en vue d’identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d’assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la Ville;

QUE le conseil municipal reconnaisse aussi, aux fins de l’appel d’offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

OSBL-0102932	Club de compétition de natation d’Otterburn Park	311, rue Clifton
OSBL-0102410	Art et Musique pour tous	358, rue Connaught
OSBL-0102856	Association du parc canin d’Otterburn Park	827, rue Chapleau

**RÉSOLUTION
2017-02-047**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LES VILLES DE BELOEIL ET D’OTTERBURN PARK
– UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE DE LA VILLE DE BELOEIL – AUTORISATION DE
SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que les Villes de Beloeil et d’Otterburn Park veulent conclure une entente intermunicipale relative à l’utilisation du centre aquatique de la Ville de Beloeil et en déterminer notamment les engagements des parties et y établir les conditions relatives à la répartition des contributions financières;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal donne son accord à la mise en place d’une entente intermunicipale en partenariat avec la Ville de Beloeil pour l’utilisation du centre aquatique de la Ville de Beloeil;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière à signer l’entente intermunicipale relative à l’utilisation du centre aquatique de la Ville de Beloeil.

**RÉSOLUTION
2017-02-048**

CHOEUR DE LA MONTAGNE – CONTRIBUTION DE LA VILLE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière formulée à la Ville au nom de l'organisme Choeur de la montagne afin de participer, à l'été 2017, à une tournée européenne en présentant huit (8) spectacles en Italie et en Provence;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 8 février 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville verse une aide financière de 200 \$ à l'organisme Choeur de la montagne afin de l'aider à tenir ses activités;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette contribution financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 Projets spéciaux du conseil.

**RÉSOLUTION
2017-02-049**

ADHÉSION DE LA VILLE – MUSÉALES DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT l'invitation du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire, adressée à la Ville, afin d'adhérer aux Muséales de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT que cette adhésion permet de soutenir les lieux identitaires uniques que sont la Maison amérindienne, le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire ainsi que les maisons d'artistes Paul-Émile-Borduas et Ozias-Leduc;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 8 février 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la Ville verse un montant de 85 \$ au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire afin de couvrir les frais de son adhésion;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette adhésion soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 Projets spéciaux du conseil.

**RÉSOLUTION
2017-02-050**

APPUI DE LA VILLE À LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF : *POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ!*

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville signifie son appui au *Regroupement pour un Québec en santé* et à cet effet, demande au gouvernement du Québec:

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des québécoises et des québécois:
 - a) par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b) par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les québécoises et de tous les québécois;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au député de la circonscription de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barrette, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

**RÉSOLUTION
2017-02-051**

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – SOMMET SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – PARTICIPATION DE MADAME DANIELLE LAVOIE, MAIRESSE

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (ci-après « UMQ ») a lancé une invitation à participer au Sommet sur les changements climatiques qui se tiendra le 23 mars 2017 au Palais des congrès de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'UMQ convie les élus municipaux à ce deuxième Sommet afin de traduire les engagements en initiatives porteuses pour les communautés respectives des villes et municipalités représentées;

CONSIDÉRANT que la participation des villes et municipalités y est essentielle afin qu'il soit décidé ensemble des actions qui seront menées pour relever les défis que posent les changements climatiques;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal autorise madame Danielle Lavoie, mairesse, à participer à ce Sommet;

QUE les frais d'inscription de 160 \$, plus les taxes applicables, soient payés par la Ville;

QUE toutes les autres dépenses inhérentes à cette activité lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2017-02-052**

APPUI DE LA VILLE – SEMAINE DE LA SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT que la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* aura lieu du 24 au 30 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser les concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain demande à la Ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre Ville;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville appuie la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 24 au 30 avril 2017.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 21h39 à 22h34 :

- | | |
|------------------------|--|
| 1. Danielle Brunet | Telus |
| 2. Luc Lacaille | Garde interne
Régionalisation des services incendie |
| 3. Louis Côté | Télus/Industrie Canada
Borne de recharge électrique à la halte routière
Quatre Terres |
| 4. Gérard Schafroth | Contrat de travail du directeur général intérimaire, monsieur Jacques Malenfant
Dépenses du directeur général intérimaire
Comités des finances |
| 5. Francine Leblanc | Parc canin – Jugement rendu |
| 6. France Caron | Parc canin – Dépôt d'une lettre |
| 7. Gérard Schafroth | Dunton Rainville – Faits alternatifs |
| 8. Jean-René Latulippe | Rue Laurier – Dépôt d'un document |

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin quitte à 21h57 et revient à 21h59.

Madame la mairesse Danielle Lavoie quitte à 22h18 et revient à 22h22.

**RÉSOLUTION
2017-02-053**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la présente séance soit et est levée à 22h34.

Clarisse Viens
Mairesse suppléante

Me Julie Waite
Greffière